

Séance publique du 23 septembre 2002

Délibération n° 2002-0766

commission principale : finances et institutions

commune (s) : Genay

objet : **Route de Saint André de Corcy - Création de bassins de rétention - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le bassin versant situé en amont du village de Genay est une zone de culture céréalière qui engendre des ravinelements importants lors de fortes précipitations. Le centre du village de Genay étant l'exutoire de ces eaux de ruissellement, il se trouve régulièrement inondé.

La création de bassins de rétention est envisagée sur les terrains à acquérir, route de Saint André de Corcy. Ils permettront d'éviter les inondations et les dégâts causés aux riverains dans les points bas du village. Le coût total du projet est estimé à 900 000 €.

Circuit décisionnel : ce dossier a reçu l'avis favorable au pôle politique des déplacements le 27 mai 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve la création du bassin de rétention route de Saint André de Corcy à Genay pour un montant de 900 000 €.

2° - L'opération est inscrite à la programmation pluriannuelle 2002-2007. Elle fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation programme globale écologie urbaine pour un montant de 900 000 € répartis selon l'échéancier suivant : 20 000 € en 2002, 130 000 € en 2003, 150 000 € en 2004 et 600 000 € en 2005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,